

26 oct 2005 -18:00

## Conseil des Ministres du 26 octobre 2005

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mercredi 26 octobre 2005, à partir de 9 heures, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mercredi 26 octobre 2005, à partir de 9 heures, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Premier Ministre a tout d'abord mis l'accent sur l'approbation par le Comité de Concertation du Programme national de réforme 2005-2008, en vue de l'application de la Stratégie de Lisbonne. Ce programme pour "Plus de croissance et plus d'emploi" est transmis aux instances européennes. Il est axé sur six voies:- un budget en équilibre; avec une réduction progressive à long terme de la dette publique;-la stimulation du travail par une diminution du coût de la main d'oeuvre et la suppression des pièges à l'emploi;- la traduction du Pacte de solidarité entre les Générations, qui implique la réforme du marché du travail et l'investissement dans la formation. Sont inclus dans ce chapitre, les plans spécifiques aux Régions flamande, wallonne et bruxelloise;-les investissements pour stimuler l'économie;-le renforcement de la sécurité sociale et la lutte multidimensionnelle contre la pauvreté;-le renforcement des synergies entre la protection de l'environnement et la croissance.Le Conseil des Ministres s'est par ailleurs penché, en première lecture, sur le texte de l'avant-projet de loi-programme. Il s'agit en fait de quatre textes. Le premier reprend toutes les dispositions budgétaires. Le deuxième concerne diverses mesures, qui doivent entrer en vigueur en 2006, mais qui n'ont pas d'implication budgétaire. le troisième texte reprend les mesures du Pacte de solidarité entre les Générations. Enfin, le quatrième reprend toutes les dispositions sur la Défense et l'Armée.Le Conseil des Ministres a encore pris les décisions suivantes.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

26 oct 2005 -18:00

Appartient à Conseil des Ministres du 26 octobre 2005

## Epargne-pension

Augmentation du montant des sommes payées dans le cadre de l'épargne-pension donnant droit à une réduction d'impôt

Augmentation du montant des sommes payées dans le cadre de l'épargne-pension donnant droit à une réduction d'impôt

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en ce qui concerne l'épargne-pension. Le projet augmente de 25%, soit de 500 à 625 euros (non indexés), le montant des sommes payées dans le cadre de l'épargne-pension, qui donnent droit à une réduction d'impôt. Cette disposition a été décidée lors de la confection du Budget 2006. Le projet est transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans les 5 jours. Par ailleurs, un groupe de travail va examiner comment on pourrait offrir un stimulant aux investissements durables.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

26 oct 2005 -18:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 26 octobre 2005](#)

## Convention belgo-japonaise de sécurité sociale

### Assentiment à la Convention belgo-japonaise sur la sécurité sociale

### Assentiment à la Convention belgo-japonaise sur la sécurité sociale

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon sur la sécurité sociale (\*). Cette convention, attendue notamment par les entreprises japonaises, a deux objectifs majeurs: - Les travailleurs japonais envoyés temporairement en Belgique par les entreprises japonaises ne devront plus payer de cotisations sociales en Belgique. Ils paieront des cotisations sociales exclusivement au Japon et resteront dès lors assujettis exclusivement au régime de sécurité sociale japonais pendant leur séjour en Belgique; - Les travailleurs japonais, qui ont payé ou qui paieront des cotisations sociales en Belgique conserveront leurs droits en matière de pension. En d'autres termes, lorsque ces travailleurs quittent la Belgique, ils percevront leur pension de retraite ou de survie au moment où ils atteignent l'âge de la retraite, indépendamment de leur présence en Belgique ou non. La Belgique est le quatrième pays au monde, après l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, avec lequel le Japon conclut une convention de ce type. Etant donné que cette convention permet aux entreprises japonaises en Belgique de faire des économies substantielles, elle favorisera certainement les investissements en Belgique, et donc l'emploi. Par ailleurs, elle confirme les bons rapports entre notre pays et le Japon et souligne l'importance de créer un bon climat d'investissements pour les entreprises japonaises. Cette convention garantit les mêmes droits pour les travailleurs belges au Japon. (\*) signée à bruxelles, le 23 février 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

26 oct 2005 -18:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 26 octobre 2005](#)

## Location pour la police fédérale de Malines

Prise en location du Bâtiment Raghenò à Malines pour la centralisation de la direction administrative et de la direction judiciaire de la Police fédérale

Prise en location du Bâtiment Raghenò à Malines pour la centralisation de la direction administrative et de la direction judiciaire de la Police fédérale

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un contrat de location pour le bâtiment Raghenò, Mallestraat - Zeutestraat à Malines, dans l'attente de la réalisation d'un bâtiment commun pour la police fédérale et la police locale. La location du bâtiment Raghenò permettra de centraliser l'hébergement de la direction administrative et de la direction judiciaire de la Police fédérale. La prise en location court sur neuf ans et concerne une surface de 3.108 m<sup>2</sup> d'espace de bureaux, 192 m<sup>2</sup> d'archives en sous-sol et 75 places de parking. La dépense est imputée à partir du 1er février 2008 sur l'article 537.01 du budget de la Régie des Bâtiments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe